



# Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery

## MAIRIE

2 rue Plisson

60600 Saint-Aubin-Sous-Erquery

Tél : 03-44-50-16-03

Fax : 03-44-19-35-18

Mail : mairie.saintaubin

@wanadoo.fr

## Site internet:

<http://www.saintaubinsouserquery.fr/>

(Retrouvez les compte-rendu de réunions et informations diverses sur le site)

## Ouverture de la Mairie :

- ◆ jeudi 18h à 19h
- ◆ Et sur rendez-vous

## Comité de rédaction :

Brigitte BOULENGER

Nathalie MAUPETIT

Stéphane VILLAIN

Romain ALCHAMOLAC

Nadège LE NEILLON

Arnaud CORLAY

Xavier TRAEN

*Imprimé par nos soins*

## Bulletin d'informations n° 44

### Travaux 2018

L'orage de fin mai a mis en évidence la nécessité d'aménagements supplémentaires pour faciliter l'écoulement des eaux. Une noue supplémentaire sera faite, pour récupérer les eaux descendant la rue Plisson, pour éviter que le croisement des eaux venant de la mare et du haut de la rue Plisson, à l'entrée du fossé. Le fossé sera à nouveau curé en septembre.

la fin des travaux est programmée semaine 34 soit entre le 20/08 et le 24/08.

### ECOLES ERQUERY, LAMECOURT, REMECOURT, ST AUBIN

Compte tenu de la vétusté des dalles de la salle dédiée au périscolaire, le sol sera remplacé en aout prochain.

La classe de St AUBIN accueillera en septembre 13 CE2 et 7 CM1, soit un effectif de 20 élèves. A LAMECOURT, 7 CM1 et 14 CM2 soit un effectif de 21 élèves, et à ERQUERY 16 Petites sections-12 moyenne section-2 grandes sections-9 CP et 9 CE1 soit un effectif de 48 élèves.

L'effectif total des élèves sera de 89 élèves.

Les délégués de parents ont remonté un bilan du périscolaire satisfaisant. Pour la rentrée, 44 dossiers ont été retirés., la cantine fera le plein des places sachant tous les inscrits ne mangent tous à la cantine et que les inscriptions se font en fonction des plannings des parents

### Relevé des compteurs d'eau

Le passage du Fontainier pour le relevé des compteurs d'eau aura lieu au cours de la semaine n°

## Brigade Territoriale de Contact

La Brigade Territoriale de Contact est installée à CATENOY. Les gendarmes patrouillent sur 27 communes rurales du secteur, c'est pourquoi vous les rencontrez fréquemment sur la commune. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à les contacter : 03-44-77-34-17.

Leur objectif premier est la prévention et le contact avec la population.

Lors de vos absences, prenez contact avec eux, ils seront plus vigilants aux abords de votre propriété.

De nombreux vols ont encore eu lieu ces derniers mois sur le secteur. Soyez vigilants et dans la mesure du possible, rentrez vos véhicules.

## Stationnement des véhicules

Les bus, engins agricoles et autres passent régulièrement sur nos voies.

Pour éviter tous désagréments de circulation, aussi bien pour vous que pour les personnes circulant **nous vous remercions de rentrer vos véhicules dans vos cours, et surtout de ne pas vous garer en face à face.**

## Déclaration de Travaux

**Avant d'entreprendre des travaux dans votre propriété, n'oubliez pas de contacter la Mairie afin de connaître la nature des déclarations à faire.**

**Nb : la déclaration de travaux doit être faite**

## Etat Civil

### Naissances :

- Maxence ROCHER né le 06 juin 2018

## La Vie Associative

### Loisirs pour tous :

- en août : pétanque, si le temps le permet

## Recensement militaire

**Jeunes âgés de 16 ans dans l'année,** n'oubliez pas de venir en Mairie vous faire recenser le mois de votre anniversaire, soit les Jeunes nés en 2002.

Une attestation de recensement vous est délivrée et demandée pour vos examens.

## Taille des arbres, haies / Brûlages

Vos arbres et haies doivent être entretenus et maintenus de façon à ne gêner ni la circulation publique, ni les riverains selon la réglementation en vigueur, selon l'article 673 du Code civil.

D'autre part, il est rappelé que **les feux de toutes natures sont interdits et sont passibles d'amendes.** La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Ces déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

## Déploiement fibre optique

La commune est maintenant éligible au très haut débit.

Des opérateurs sont susceptibles de venir vous démarcher afin de vous proposer le raccordement à la fibre optique.

Vous pouvez attendre que votre opérateur soit en mesure de vous proposer ce raccordement, il n'y a aucune obligation par rapport à un opérateur plus qu'un autre.

Réunion publique sur le déploiement du Très Haut Débit le **Jeudi 30 août 2018 à 18h00, salle Pommery à Clermont—118, av des Déportés, organisée par OISE SMOTH Très Haut Débit.**

